Capabilités et environnements capacitants

Par Marie Paquette

Collaboration

Daniel Boisvert

CNEIS
Consortium National d'Expertise en Inclusion Sociale

CENTRE DE PREUVES
SOCIETE INCLUSIVE

CÔTE À CÔTE
DONNÉES PROBANTES
POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Editeurs :

Consortium national d'expertise en inclusion sociale
3351, boul. de Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7.
courriel : info@cneis.ca
Internet : www.cneis.ca

Association Côte-à-Côte et Centre de preuves – Société Inclusive
68 rue de Saules
50380 St-Pair sur Mer. France.
courriel : contact@cote-a-cote-inclusion.com
Internet : www.cote-a-cote-inclusion.com

Dépôt légal :
4e trimestre 2020
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-9818177-3-0

Tous droits réservés. Aucune partie de ce fascicule ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme que ce soit, par voie électronique ou mécanique, y compris par photocopie ou par enregistrement ainsi que par tout système de stockage et de récupération d'informations, sans autorisation écrite de l'un ou l'autre de éditeurs.

N.B. L'usage du masculin sert uniquement à alléger le texte.

Table des matières

Présentation du fascicule 3
L'approche des Capabilités ou *Capabilities* 4
Introduction 4
Origine philosophique 4
Environnements capacitants 6
Les trois niveaux de l'environnement capacitant 6
Passer d'une liberté formelle à une liberté réelle 6
Environnements capacitants 6
Les trois niveaux de l'environnement capacitant 6
Passer d'une liberté formelle à une liberté réelle 6
Opérationnalisation de l'approche des capabilités 7
Santé publique 7
Approche des capabilités et éducation 7
Approche des capabilités et situation de handicap 8
Conclusion 10
Références 11

Présentation du fascicule

Ce fascicule propose de clarifier les concepts de « capabilités » et d'« environnements capacitants », fondements de la qualité de vie des personnes, notamment de personnes en situation de handicap. Par ces concepts, nous rejoignons le concept d'autodétermination, tel que développé par Michael Wehmeyer dont les travaux de recherche ont permis de développer une compréhension de ce terme par une approche fonctionnelle, l'autodétermination, inspirée de la psychologie positive et d'une vision axée sur les forces du. handicap. Dans le cadre du déploiement des communautés 360 en France, et notamment dans la région de Nouvelle Aquitaine, il est souhaité que la méthode 360 facilite la mise en capacité du territoire à soutenir l'accompagnement de personnes « sans solution de services »,[1] comme :

- Une méthode d'action publique contribuant à un nouveau cadre de justice sociale ;
- Une « **troisième voie** »entre un système libéral non suffisamment protecteur des plus vulnérables et un système de protection qui s'imposerait à la personne sans tenir compte de sa liberté et de ses choix de vie.
- **La méthode 360** une réconciliation entre la protection des plus vulnérables et le respect des libertés individuelles.
- **Le développement** des personnes, des collectifs et des organisations.
- Une **approche** qui contextualise et se décline au cœur des territoires ; elle se déploie dans une proximité d'action avec les personnes accompagnées et leurs accompagnants.

Nous avons réalisé ce fascicule dans le but de faciliter la compréhension de ces concepts fondamentaux de liberté formelle et réelle. En proposant de tracer sommairement les origines des concepts et de préciser les niveaux de l'environnement capacitant en donnant des exemples dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et des situations de handicap.

[1] PowerPoint de Mme Clarisse Ménager, Méthode 360, 10 mai 2020.

L'approche des Capabilités ou *Capabilities*

Introduction

L'approche de capabilités ou « ***capabilities*** » en anglais, concerne l'ensemble du fonctionnement humain, à titre individuel comme être humain à part entière et à titre collectif comme être vivant dans une communauté et participant à sa dynamique. Nous devrions dire même qu'elle concerne l'ensemble du fonctionnement humain, peu importe s'il en fait usage ou non.

Cette approche prend racine dans l'aspiration de tout être humain à la liberté et à l'autonomie, dans la mesure où cette liberté lui permet de faire des choix de manière concrète dans les différentes dimensions de sa vie parce qu'il existe de réelles options qui s'offrent à lui et qu'il a la possibilité d'exercer un choix de manière concrète. Sous cet angle, le développement humain exige une interaction entre les capabilités d'une personne et ses environnements humain, physique et sociaux, que l'on espère le plus possible capacitants.

L'objectif fondamental du développement humain est donc de permettre ces choix mais aussi d'élargir la possibilité de choix puisque se réalisant, ces choix entraineront d'autres besoins et par conséquent la nécessité de réaliser d'autres choix pour assurer son développement.

En principe, comme le mentionne Mahbub ul HAQ, lauréat du prix Nobel d'économie en 1981 et coconcepteur de l'indice de développement humain, « ces choix peuvent être infinis et peuvent changer au fil du temps. [...] L'objectif du développement est de créer un environnement favorable pour que les personnes puissent profiter longtemps d'une vie saine et créative".

Dans le domaine du handicap, ce changement de paradigmes implique notamment que les opérateurs de services, tels les centres médicosociaux, soutiennent les personnes accompagnées, et celles qui devraient être aidées mais qui ne le sont pas encore, à accéder à un certain développement par l'acquisition d'un maximum d'efficacité dans des environnements, non pas exempts d'obstacles, mais des obstacles « traitables et intéressants ».

Origine philosophique

Le néologisme « capabilité » (*capability*) a d'abord été introduit dans les années 1980, par le philosophe et économiste indien Amartya Sen, récipiendaire du Prix Nobel en 1998, puis repris et développé par la philosophe américaine Martha Nussbaum. Ce concept des capabilités est employé pour parler des éléments fondamentaux relatifs à la qualité de vie des personnes (Nussbaum, 2012), soit des libertés et des possibilités individuelles découlant à la fois des particularités ou capacités personnelles et des contextes politique, social et économique dans lequel évolue l'individu. Cette approche cherche à résoudre le problème d'une recherche à l'égalité des chances dans un contexte d'inégalité des conditions, en reconnaissant la liberté comme but essentiel du développement d'une société. Le terme capabilité se distingue de celui de capacité (i.e. renvoyant à un savoir-faire) et désigne plutôt l'idée d'être en *mesure de faire* (Amoureux & Mazereau, 2015).

L'approche des capabilités tend à dépasser l'idéologie rawlsienne du droit universel à des biens substantiels, en promouvant plutôt des libertés (ou possibilités) substantielles. Les capabilités sont des actes que tout individu doit être capable d'accomplir (Boidin, 2009 ; Sen, 1999). Nussbaum distingue trois types de capabilités : **les capabilités de bases** ou innées; les **capabilités internes** : traits, capacités, intelligence, santé, etc., qui peuvent se développer en contact avec l'environnement, et dont l'expression est favorisée et protégée par la société ainsi que les **capabilités combinées** ou centrales. Ces dernières sont soutenues par les conditions environnementales (sociales, économiques, politiques) et permettent le bon fonctionnement et le libre choix. Le tableau 1 énumère ces dix capabilités centrales.

▶▶▶

Origine philosophique [suite]

Tableau 1 : Capabilités centrales

1. La vie ;
2. La santé du corps (pouvoir être en bonne santé, être nourri, avoir un abri)
3. L'intégrité du corps (être capable de se déplacer, d'être protégé etc.)
4. Le sens, l'imagination et la pensée (être capable d'utiliser ses sens, d'imaginer, de créer, etc.)
5. Les émotions (être capable d'attachement, d'amour, etc.).)
6. La raison pratique (être capable de former une conception du bien, de prendre part à une réflexion critique, la liberté de conscience et de culte)
7. L'affiliation
8. Les autres espèces (être capable de protéger les animaux)
9. Le jeu (être capable de rire, jouer, pratiquer des loisirs)
10. Le contrôle de son environnement politique, matériel

L'approche des capabilités défend ainsi les libertés et les droits politiques fondamentaux qui se rattachent aux droits humains. Elle repose sur l'idée et la description d'une justice sociale minimale. Le rôle de la société est donc d'agir sur les capacités centrales afin de les protéger et d'en assurer le seuil. Sen et Nussbaum promeuvent ainsi la possibilité individuelle de faire des choix parmi des biens substantiels, mais également celle, effective, de les atteindre.

Comme le dit Sanches (2009), la théorie des capabilités se dresse en réponse aux préceptes contractualistes, qui occultent, dans ses fictions de la Position originelle, les inégalités (et *incapacités*) bel et bien existantes et fondamentales parmi les hommes Ces inégalités, déplorent Sen et Nussbaum, ne sont pas uniquement relatives à un avoir matériel, mais se posent avant tout dans l'état de santé physique ou mentale de l'individu et dans la diversité des situations individuelles.

Environnements capacitants

La notion d'environnements capacitants s'inscrit dans la logique de l'approche des capabilités. Le développement d'environnements sociaux et physiques capacitants contribue à prévenir la survenue de situations délétères pour la santé qui accentuent l'apparition ou l'aggravation des déficiences et des incapacités des citoyens. Pierre Falzon, ergonome et Professeur émérite au Conservatoire national des arts et métiers en France, qui est à l'origine de ce concept, propose en ce sens trois niveaux d'exigence de l'environnement capacitant : le fait qu'il **doit être non délétère** pour l'individu ; qu'il doit **prendre en compte les différences individuelles** en favorisant l'intégration et l'inclusion; et enfin qu'il doit **permettre l'émergence de nouvelles compétences ou savoirs** ainsi que l'élargissement des possibilités d'action et du degré de contrôle du citoyen sur sa vie ou encore sur une tâche en particulier.

Les caractéristiques de ces environnements renvoient à leur visée préventive, universelle et développementale (Falzon, 2013). D'un point de **vue préventif,** l'environnement capacitant est non agressif pour l'individu et préserve les capacités futures ou la possibilité d'action. L'environnement renvoie ainsi à une ergonomie assurant une prévention des facteurs de risques pour la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de l'individu. D'un point de vue **universel,** l'environnement capacitant doit offrir une ergonomie sensible aux différences « inter-individuelles » (i.e. âge, sexe, culture, anthropométrie, etc.), qui permet de palier à des déficiences ou à des incapacités de diverses natures (liées à l'âge, à des maladies, etc.). Enfin, d'un point de vue **développemental**, l'environnement capacitant renvoie à la mise en action de l'individu, qui doit pouvoir se projeter vers le progrès, l'efficacité et la réussite (i.e. augmentation du degré d'autonomie, développement de nouveaux savoirs, de nouvelles compétences). Ce qui unit les environnements capacitants est la notion de « facteurs de conversion » ou « facteurs facilitants » (Fernagu-Oudet, 2012; Falzon, 2013) permettant la mise en œuvre de l'inclusion sociale.

Les trois niveaux de l'environnement capacitant

Les prérequis conditionnels à l'environnement capacitant se déploient sur trois niveaux ou *échelles* : macroscopique; mésotopique et microscopique (Gervais, 2019; Picard, Olympio, Masdonati & Bangali, 2015). L'analyse des interactions entre ces trois niveaux renvoie à une compréhension holistique des facteurs qui influencent l'individu dans sa possibilité d'action.

L'échelle **macroscopique** implique les sphères politiques et législatives qui développent et encadrent l'environnement capacitant et ses composantes. Ce niveau permet la création d'un contexte opportun (i.e. lois, services, coordination) et le déploiement de ressources primaires (i.e. financement, emplois, infrastructures, etc.) nécessaires à l'actualisation d'un tel environnement. L'échelle **mésotopique** concerne l'opérationnalisation des services en place, soit, notamment, les acteurs qui les incarnent selon un mode de fonctionnement mis en place et organisé par le niveau macroscopique. Cette échelle constitue autrement-dit un niveau intermédiaire entre les politiques et les individus. L'échelle **microscopique** renvoie aux caractéristiques de l'individu ainsi qu'aux éléments centrés autour de ce dernier. Ce niveau implique tant l'état de santé physique ou mental de la personne, ses capacités cognitives, mais également ses relations avec autrui, son ouverture aux autres, ses valeurs, l'emploi qu'il occupe, les études entreprises, ses expériences, ses connaissances, etc.

Passer d'une liberté formelle à une liberté réelle

L'approche des capabilités milite en faveur d'une transition d'une liberté formelle vers une liberté réelle (Picard et al. 2015). Pour ce faire, chaque individu doit pouvoir être en mesure de transformer les moyens et les ressources qu'il possède et auxquels il a accès, en *possibilités réelles d'action* (capabilités). Toutefois, au sein d'un contexte social dans lequel chacun dispose des mêmes biens matériels et des mêmes droits formels, des inégalités tendent à persister dans la façon dont les individus peuvent en user réellement. Cette idée introduit la notion de « facteurs de conversion » (Robeyns, 2005; Sen, 1999), qui permettent, lorsqu'adéquats, cette transformation des ressources disponibles en libertés réelles et en pouvoir d'agir de l'individu. Ces facteurs de conversion peuvent être de **nature individuelle**. Ils renvoient alors aux caractéristiques, aux capacités ou aux compétences de l'individu qui le rendent apte à utiliser ou à exploiter les ressources disponibles ainsi que ses droits. Les facteurs de conversion sont également de **nature sociale** et désignent alors le contexte sociopolitique, culturel ; le système de valeurs et les normes sociales de l'environnement dans lequel évolue l'individu. Enfin, les facteurs de conversion peuvent également être de **nature environnementale**, puisqu'ils peuvent aussi impliquer l'influence que peut avoir les infrastructures, les commodités de l'espace physique qui permettent ou empêchent l'individu d'agir. Ces facteurs de conversion représentent ainsi une sorte de mécanisme assurant la cohérence entre les ressources ou les libertés formelles et les possibilités (ou libertés) réelles des individus.

EXEMPLE : Du droit de vote à la capabilité de voter [2]

Le droit de vote permet à chaque citoyen d'un État d'exprimer son choix au sujet d'un gouvernement dans le cadre d'un scrutin. Il représente un droit civique fondamental et est donc offert à toute personne majeure habitant un état démocratique. Le droit de vote représente en ce sens une liberté formelle ou théorique que possède chaque personne. majeure Cette liberté formelle ne conduit toutefois pas nécessairement à l'action de voter, d'exprimer un choix réel en fonction de ses propres valeurs et ses propres idées. Entre ce que renferme la constitution et l'agir individuel, se trouvent plusieurs facteurs placés au sein des différentes couches séparant l'individu de la société dans laquelle il évolue. Dans cet exemple, nous pouvons nommer des facteurs individuels, soit l'éducation reçue, les capacités cognitives ou encore des facteurs sociaux et environnementaux, soit le contexte sociopolitique, la liberté d'expression, la simple présence de transport ou d'un habitat assurant la sécurité et l'intégrité de la personne, etc. L'exercice du droit de vote dépendra également de différents acteurs issus d'environnements capacitants, par exemple, la présence de partis politiques, l'action des professeurs qui enseigneront et qui élèverons les connaissances des individus, modelant la capacité d'analyse et jugement critique; celles des intervenants sociaux qui accompagnent, celle de professionnels qui soutiennent les personnes en situation de handicap, etc. Ainsi, un chemin doit être tracé et parcouru à l'échelle à la fois étatique et politique, sociale et individuelle pour rendre *réellement possible* l'exercice du droit de vote dans tout ce qu'il comprend, soit dans l'expression des valeurs et des idées individuelles.

[2] Exemple tiré de Pierre Falzon, 2013.

Opérationnalisation de l'approche des capabilités

Santé publique

Les applications pratiques de l'approche des capabilités s'observent dans les domaines du développement international, de l'évaluation des politiques publiques, dans l'organisation des entreprises et à travers les pratiques d'intervention. Cette approche reconnaît la nécessité d'offrir des fenêtres d'opportunités et de possibilités aux individus afin qu'ils puissent actualiser leur liberté d'*être* et de *faire* (Morin, 2010).

Dans le contexte de santé publique, l'approche des capabilités passe par une action sur les déterminants sociaux de la santé (Morin, 2010). La société joue ainsi le rôle de « facteur de conversion » et participe à la transformation de la vie d'un individu ou d'une communauté de façon positive. Cette approche reconnaît une objectivité (ou universalité) du bien-être individuel, tout en établissant certaines nuances en fonction des situations et des points de vue (objectivité située) (Boidin, 2009). Elle reconnaît et tient compte du rôle actif que peut jouer l'individu sur sa vie et son propre bien-être.

Le seuil de santé suppose qu'une fois satisfaits les besoins humains essentiels en santé, mesurés par des indicateurs objectifs (nutrition, poids, mortalité, etc.), l'individu a la capacité d'exercer sa rationalité. Cela ne signifie pas qu'il l'exerce systématiquement de façon à améliorer ou maintenir son niveau de santé, puisque des comportements néfastes pour la santé peuvent, dans les faits, être observés. (Boidin, 2009, p. 338)

Ainsi, la notion de seuil de santé rend l'individu producteur de son bien-être et non plus uniquement consommateur de services. Elle confère à la personne une liberté d'utiliser les ressources selon ses propres choix et le mode de vie qu'elle veut adopter.

Approche des capabilités et éducation

L'approche des capabilités cherche à dépasser la réflexion autour des moyens de la liberté, et se centre plutôt sur son étendue, sur sa *possibilité* (Picard et al. 2015). Picard et al. (2015) nomment l'exemple de l'accès des jeunes issus de milieux défavorisés français à des programmes institutionnels tels que les cours de science politique. Même si l'accès formel à l'éducation peut être facilité structurellement, les possibilités formelles et les chances d'une réelle insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, selon leurs ambitions et leur volonté, demeurent tout de même restreintes. Cet exemple montre que toute forme de justice sociale ne repose pas uniquement sur la seule égalité des ressources ou des droits (Picard et al. 2015). Les *capabilités* à orienter ses projets futurs renvoient aux études ou au plan de carrière que le jeune a choisi de valoriser, à partir d'une liberté réelle de choisir. Ces choix ne sont donc pas construits de manière normative, selon le statut social,

▶▶▶

Opérationnalisation de l'approche des capabilités [suite]

le genre, le désir de plaire à ses parents ou les préférences façonnées dans un contexte où le champ des possibles est limité (préférences adaptatives) (Picard et al. 2015).

L'approche des capabilités dans le champ de l'éducation prône un rapport dynamique et continu entre les individus et les institutions. En effet, afin d'augmenter les opportunités réelles, il est important que les individus aient été, dans un premier temps, consultés sur ce qui leur semble « [...] opportun ou utile à mettre en place, ce qui a du sens pour eux, bref qu'ils aient leur mot à dire sur des dispositifs les concernant » (Picard et al. 2015, p.7). Cela étant, la liberté de choisir doit être protégée tout en contournant le risque de préférences adaptatives chez les individus de milieux défavorisés ou en situation de handicap : *Les personnes dans des situations de privation tendent à réinterpréter leurs préférences en fonction des normes sociales et à y intégrer la situation d'injustice présente dans l'environnement* (Nussbaum, 2011 dans Picard et al. 2015, p. 7). En résulte donc souvent une inégalité des finalités.

Afin d'analyser la façon dont peut s'appliquer l'approche des capabilités en éducation, mais également dans d'autres champs de pratique Picard et son équipe (2015) ont élaboré un modèle en trois axes : l'axe macroscopique (les disposition légales et ressources allouées à l'éducation et à l'orientation, le mésotopique (professionnels d'orientation scolaire travaillant au sein des milieux scolaire mis en place par un État qui définit des priorités sociales...) et le microscopique (l'individu, le jeune, qui choisit selon ses valeurs un projet). Ce sont les cadres mésotopique et macroscopique qui dressent en premier lieu le champ des possibles associés à un système d'éducation :

À un niveau méso, en agissant comme un véritable « facteur de conversion positif », les professionnels de l'orientation ont un rôle clé à jouer en la matière, même si leur marge de manœuvre dépend des « ressources » et des « droits formels » [donc du niveau macro] inhérents au système dans lequel ils évoluent (notamment les « ressources » financières ou encore l'organisation des paliers d'orientation). » (Picard et al. 2015, p. 13)

À leur hauteur, les professionnels (i.e. conseillers d'orientation, professeurs, etc.) encadrant le niveau méso, peuvent intervenir pour soutenir les jeunes, les aider à s'orienter, à élargir leur champ des possibilités par le biais de conseils, en sondant les préférences adaptatives, en les informant au sujet de l'accessibilité (en termes de coûts réels, de ressources disponibles, d'exigences réelles) aux parcours de leur choix. Le rôle de ces acteurs est d'actualiser et de permettre l'expérience d'une liberté de choisir et de réaliser un projet individuel.

Approche des capabilités et situation de handicap

Comme nous venons de l'expliquer précédemment, l'actualisation des ambitions d'une personne ne dépend pas uniquement de ses ressources personnelles, mais également de son environnement (Amoureux & Mazereau, 2015). C'est à partir de cette prémisse que doit s'orienter le caractère « capacitant » d'un environnement. L'environnement, soit l'ensemble de ses composantes organisationnelles, techniques/technologiques, sociales, humaines, etc. doit permettre de contourner le déterminisme des dimensions individuelles.

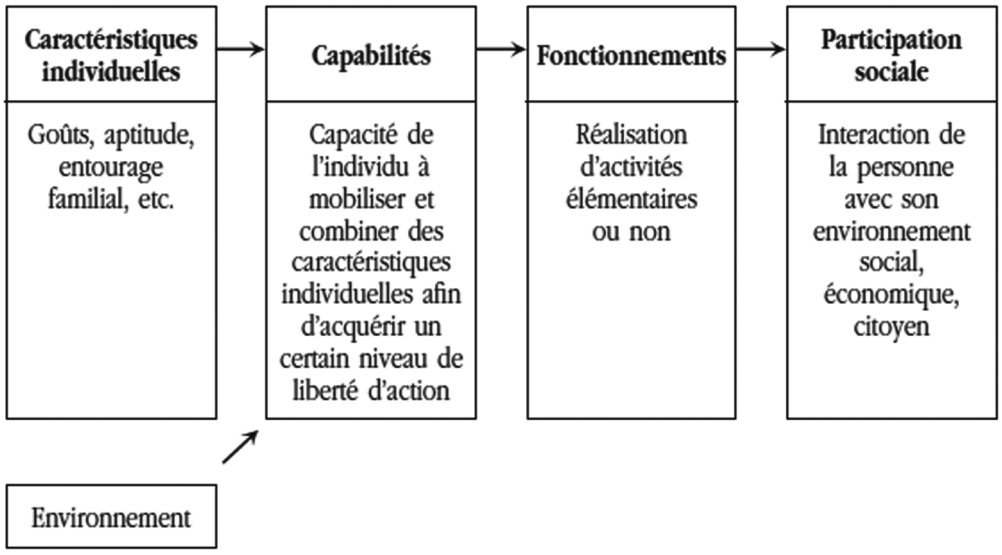

Figure 1. Modèle de Sen d'après Muellbauer (tirée de Marissal, 2009).

Comme l'indique la Figure 1, tirée de l'article de Marissal (2009), la politique de compensation, selon l'approche de Sen, doit passer par « la recherche de l'égalisation des opportunités individuelles en vue de donner une marge de manœuvre et, de ce fait, l'exercice d'une liberté de choix par la promotion des capabilités. » (Marissal, 2009, p.24). L'approche des capabilités, en conférant à la notion de liberté un rôle central, permet une évaluation de la qualité de vie et du bien-être ainsi qu'une appréhension subjective et individuelle de ce que l'on entend par bien-être (Lafaye, 2015).

Les professionnels et intervenants qui œuvrent auprès des personnes en situation de handicap et ce, dans n'importe quelle structure (scolaire, médicale, psycho-sociale, culturelle, communautaire, etc.), s'inscrivent au sein du niveau mésotopique. Bien qu'ils aient une marche de manœuvre limitée et dépendante du niveau macroscopique, leurs actions doivent pouvoir donner à l'individu, confronté à des incapacités ou à des obstacles, des éléments permettant d'accroître ses libertés réelles dans toutes les sphères de sa vie, qu'il s'agisse du parti politique pour lequel il désire voter ou encore le plat ou les aliments qu'il souhaite manger. Il ne s'agit donc pas de *prendre en charge* les incapacités, mais de *promouvoir* les capabilités. C'est dans cela que réside le potentiel d'action de l'environnement capacitant, soit celui des intervenants terrains, des infrastructures, etc. qui se place en amont, celui des politiques (Picard et al. 2015).

L'approche des capabilités s'inscrit donc au-delà des habitudes de vie des individus. Les activités qui composent le quotidien de chacun et qui forment des habitudes de vies doivent pouvoir être réalisées selon un *mode d'être* essentiellement libre. En contexte de handicap ou d'incapacité, l'évaluation de la situation individuelle en termes d'habitat, de transport, de loisirs, de bien-être, d'éducation, etc. doit en ce sens être fait en regard de ce que *souhaite* la personne pour elle-même. Ce principe doit demeurer au centre de l'accompagnement des différents acteurs des niveaux mésotopique et macroscopique (Figure 2).

Figure 2. Schéma Méthode 360[2]

L'approche des capabilités dans le champ du handicap peut présenter certains enjeux de mise en œuvre selon les caractéristiques des individus concernées (Guyot, 2010). Nommons l'exemple des limitations cognitives, influençant nécessairement l'expression d'une autonomie individuelle. Comme le souligne Guyot (2010), aucune formule permettant de contourner la difficulté de concrétiser une réelle liberté de choix n'existe. Devant la pluralité d'obstacles et de différences individuelles, il convient ainsi de se rappeler le caractère essentiel des options de choix et d'une offre diversifiée liée aux habitudes de vie. Concrètement, il pourrait s'agir « d'une offre de proximité en termes d'établissements, de services et d'une offre d'interventions et de prestations à l'intérieur de chaque structure. » (Guyot, 2010, p. 11). Lorsque nous nous attaquons à la notion de capabilités, nous dépassons la question du processus de production du handicap et le principe d'inclusion. Il s'agit d'offrir un véritable choix, une possibilité réelle de réaliser un projet de vie, qui dépendra, surtout en situation de handicap, de la qualité de l'offre de service (Guyot, 2010).

[3] Inspiré de la figure figurant dans la présentation de Mme Clarisse Ménager, Méthode 360, 10 mai 2020.

Conclusion

Par ce fascicule, nous avons voulu exposer la notion de capabilités et la façon dont elle pouvait s'opérationnaliser à l'intérieur de différents champs de pratique. Nous avons également présenté les différentes échelles d'actions qu'elle impliquait ainsi que les facteurs, au niveau microscopique, mésotopique et macroscopique, pouvant influencer la personne à prendre part réellement à sa liberté d'agir et de penser.

Le cadre théorique que nous venons de présenter nous permet de repenser différentes réponses face aux inégalités et proposer une alternative intéressante aux approches trop libérales ou protectrices qui rendent difficile l'expression d'une liberté réelle de l'individu. C'est donc selon cette approche des capabilités et les principes qui sous-tendent les environnements capacitants permettant son actualisation, que la Méthode 360 entreprend de développer le pouvoir d'agir de l'individu et de la collectivité dans laquelle il évolue. Cette ambition rejoint ainsi les valeurs d'autodétermination et d'inclusion sociale visant à la fois le particulier, mais en façonnant l'environnement et son écosystème.

L'approche des capabilités force ainsi l'implication et l'engagement de tous et chacun dans le développement et l'opérationnalisation de l'offre de service et d'accompagnement, et ce, dans tous les domaines de vie (i.e. santé publique, de l'éducation, etc.)

Références

Amoureux, P., & Mazereau, P. (2015). La reconnaissance des compétences des travailleurs handicapés : une conceptualisation au service de l'action.

Boidin, B. (2009). Capabilités et seuil de santé. *Revue Tiers Monde*, 198(2), 335-355.

Falzon, P. (2013). *Des environnements capacitants à l'ergonomie constructive*, Paris.

Fernagu-Oudet, S. (2012). Concevoir des environnements de travail capacitants : L'exemple d'un réseau réciproque d'échanges. *Journal of Economic Literature, 1000*, 54.

Gervais, N. (2019). *L'habitation intergénérationnelle: un espace habilitant pour les aînés* (Doctoral dissertation, Université du Québec à Trois-Rivières).

Guyot, P. (2010). Essai sur la liberté (de choisir) dans le champ du handicap: libre choix, projet de vie et. capabilités. *Bulletin d'Informations du CREAI Bourgogne. 309*, 5.

Lafaye, C. G. (2005). *Bien-être et qualité de vie en santé: l'approche par les capabilités*.

Marissal, J.-P. (2009). Les conceptions du handicap: du modèle médical au modèle social et réciproquement. *Revue d'éthique et de théologie morale*. 19-28.

Morin, P. (2010, 12 mars 2010). *L'approche par les capabilités.* Journées annuelles de santé publique, Québec.

Nussbaum, M. (2012). *Capabilités: Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* : Climats.

Picard, F., Olympio, N., Masdonati, J., & Bangali, M. (2015). Justice sociale et orientation scolaire : l'Éclairage de l'approche par les « capabilités » d'Amartya Sen. *Orientation Scolaire et Professionnelle*, 44(1), 23-45.

Robeyns, I. (2005). The capability approach: a theoretical survey. *Journal of human development, 6*(1), 93-117.

Sanchez, P. (2009). Handicap et capabilités. Lecture de Frontiers of Justice de Martha Nussbaum. *Revue d'éthique et de théologie morale, 256*(HS), 29-48.

Sen, A. (1999). Commodities and capabilities. *OUP Catalogue*.

Sen, A. (2000). Social exclusion: Concept, application, and scrutiny.

Sen, B. K. (1992). Normalised impact factor. *Journal of Documentation*.